



## Dégâts des eaux ignoré par tiers

Par **Nanoosh**, le **09/11/2011** à **12:25**

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir me conseiller dans la marche à suivre .; car je suis au bord de l'explosion .. de la crise de nerfs ..

Les faits :

Je subis un dégâts des eaux depuis août dernier ..

des squatters occupent l'appartement du dessus et aucun expert ne peut intervenir pour trouver la source du problème

je dors avec une bassine dans mon lit car mon plafond fuit ..

mon agence immobilière se heurte à un huissier qui prétend avoir entamé une procédure en référé depuis le 27 octobre dernier .. puis référé depuis lundi dernier ..

a ce jour, le squatters sont toujours là .. j'ai l'impression que la propriétaire du dessus s'en fiche totalement des nuisances et fuites que je subis ...

je suis au bord de la crise des nerfs ..ma compagnie d'assurances dit que c'est au syndic de faire intervenir un expert ...le syndic dit que c'est à la propriétaire du dessus ... pendant ce temps .. je subis des fuites et bassines jusque dans mon lit ..

Mon agence immobilière m'envoie un plombier ce jour à 14 h ... mais toujours pas d'expert ..et dans quel but ..puisque'il s'agirait d'un problème de canalisation entre mon appartement et celui du dessus ....!!! les squatters étant toujours là ..je ne vois là, qu'un moyen de m'endormir

pendant que je subis ..

Je vous serais obligée m'indiquer la marche à suivre dans ce cas .. car je n'en peux plus de subir les élucubrations d'un huissier, la mauvaise foi d'une propriétaire dont l'appartement est responsable de nuisances à autrui ..ma tension artérielle est à 23/9 ..et je sens que je vais exploser ...

Vous remerciant de l'attention accordée à la présente, je vous prie de croire en mes sentiments dévoués.